

Election du premier adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Pao, Augustin, élu Maire, à l'élection du premier adjoint

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne _____ 21
à déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation
suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître _____
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés _____ 21
Majorité absolue _____ 11
M. Carrega, Erasme, fabricant de bœufs, a obtenu vingt un suffrages

M. Carrega, Erasme, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé premier adjoint.

Election du second adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint
M. Moniglia, Pierre, a été élu 1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne _____ 20
à déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation
suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître _____
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés _____ 20
Majorité absolue _____ 11
M. Moniglia, Pierre, a obtenu dix neuf suffrages

M. Moniglia, Pierre, prop^{re}, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé second adjoint

Election de l'adjoint spécial pour la section de Chiava d'Assino

Il a été procédé enfin, dans les mêmes formes, à l'élection de l'adjoint spécial de Chiava d'Assino

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne _____ 21
à déduire: bulletins blancs ne contenant pas une désignation
suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître _____
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés _____ 21
Majorité absolue _____ 11
M. Succiari, Mansueto, a obtenu vingt un suffrages

M. Succiari, Mansueto, propriétaire à Chiava d'Assino, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint spécial pour la section de Chiava d'Assino

Observations et réclamations

Néant.

Et ont signé les membres présents
le Doyen d'âge du Conseil,
Barthélemy

Le Secrétaire

J. Cameron

les membres du Conseil Municipal,
p. Simonis Peretti,
Maestro d'Organo

accusé M. Santini J. Croton

Ph. Roua

Carra

J. Monagli

M. Monagli

Meglia

Orchestra
Micolis

Madina

J. Capulini

Carra

Adentis

Thurard

Le Maire

Aug. Peras

Procès-verbal
ouverture de la
session ordinaire de
mai 1892.

Séance du quinze mai mil huit cent quatre vingt deux

Le conseil municipal, en conformité de l'arrêté de M. le Préfet de la Corse en date du 12 avril dernier, a procédé à l'ouverture de la deuxième session ordinaire et désigné, au scrutin secret, comme secrétaire officiel M. Cameroni Simon, qui a accepté ces fonctions. Il lui a été adjoint en qualité de secrétaire auxiliaire M. Amaretti, Barthélemy, Louis.

Cette délibération a été signée par tous les conseillers assistant à la séance

Peretti

J. Cameron

J. Monagli

Adentis accusé

Carra

p. Simonis

J. Croton

Meglia

Orchestra

Thurard

Maestro d'Organo

Carra

Aug. Peras

more

avis motivé sur la
demande de dispense
de convocation à une
période d'instruction
de la réserve

Seance du quinze mai mil huit cent quatre vingt deux

Une copie et quatre
autres pièces ont été
adressées dans l'après
midi du 15 au gouverneur
de la Corse à Bastia

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, M. le maire
déclare la séance ouverte et communique au conseil la demande de dispense
de convocation à la prochaine période d'exercices formée, à titre de soutien de
famille, par le nommé Scamaroni, antenne, soldat des classes qui appartient
à la réserve de l'armée active.

Le conseil, après avoir délibéré, émet l'avis qu'il y a lieu de faire droit à la
demande du pétitionnaire, soutien indispensable de son vieux père, de sa vieille
mère et de trois de ses sœurs célibataires.

ainsi fait et délibéré à Bonifacio, le jour, mois et an susdits et ont signé les
membres présents

S. Scamaroni
S. Monégli
Carrega
A. Santini
P. Simoni
Meyler
Accardi
S. Orata
Orsini
Mastroni
Carigi
Ang. Tros
mine

avis motivé sur une
demande de dispense
à titre de soutien de
famille, formée par
Stachino Jacques
Antoine de la classe
de 1890.

Seance du quinze mai mil huit cent quatre vingt deux

Une copie a été adressée
au Sous-Préfet le 19 mai

M. le Président a communiqué au conseil, avec toutes les pièces à l'appui, une
demande régulière de dispense, à titre de soutien de famille, formée par
Stachino, Jacques - Antoine, de la classe de 1890 du canton de Bonifacio.

Le conseil émet l'avis de dispenser, comme soutien de famille, en conformité
de l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889, après une année de service, le jeune
Stachino, Jacques - Antoine, recommandable par état d'indigence et la maladie du père.

ainsi fait et délibéré à Bonifacio, le jour, mois et an susdits, et ont signé les
Conseillers présents

S. Scamaroni
S. Monégli
Carrega
A. Santini
P. Simoni
Meyler
Accardi
S. Orata
Orsini
Mastroni
Carigi
Ang. Tros
mine

Souhait
de satisfaction

Une copie a été
adressée autant
à M. Arène,
Député, qu'à M.
le Préfet de la Corse
le 16 mai.

Jeune du quinze mai mil huit cent quatre vingt dix

M. le Maire expose qu'avant d'entreprendre les travaux ordinaires de la session, il
avait eu de jeter un regard rétrospectif sur ce qui a été fait pendant ces quatre dernières
années en vue de l'amélioration morale et matérielle de la ville.

Il résulte de cet examen que des modifications sensibles ont été introduites dans
l'enseignement public par la création d'un cours complémentaire et d'une école
maternelle, deux institutions d'une utilité incontestable. Une école mixte a été aussi
établie à Chiora d'Arriu, afin que les enfants de ce hameau, de Poggio d'Albu et
de Suarone ne soient plus privés des bienfaits de l'instruction. Les réservistes de
l'arrondissement viennent au moins une fois par an accomplir à Bonifacio leur
période d'instruction. Des travaux relativement importants ont été exécutés dans
les voiries urbaines et rurales, et d'autres d'une utilité certaine vont être bientôt mis
à exécution. L'adduction de l'eau de St-Julien en ville est sur le point de devenir
un fait accompli, les études sont à peu près terminées et ne tarderont point à recevoir
l'approbation ministérielle.

M. le Maire fait ressortir que ces divers bienfaits, obtenus sans charges nouvelles
pour les contribuables, sont dus assurément à la cohésion, à l'entente qui n'ont
jamais cessé d'exister, en vue de l'intérêt public, entre les membres du Conseil
municipal tout le mandat vient d'expirer, mais le mérite en revient, dans une
très large mesure, à la bienveillance tout à fait exceptionnelle de M. le Préfet
Bonnesfroy Sibour et à la haute et particulière protection que M. le député Arène
n'a jamais cessé d'accorder à Bonifacio.

Donnant à son exposé une extension plus large, M. le Maire ajoute que la
ville de Bonifacio ne saurait rester indifférente au mouvement de gratitude générale
qui se manifeste dans tout le département et dont le Conseil général s'est fait
tout récemment l'interprète autorisé envers M. le Préfet Bonnesfroy Sibour pour
les sympathies sincères qu'il témoigne à la Corse et le dévouement absolu qu'il met
au service de l'île qui a tant besoin d'apaisement et d'union, afin d'atteindre
cette prospérité que lui réservent la fertilité et la richesse de son sol.

Par ces motifs M. le Maire propose au Conseil municipal de voter la résolution
suivante :

Le Conseil municipal de Bonifacio, nouvellement élu, adressé au Conseil
sortant ses plus sincères félicitations et ses remerciements pour la bonne
gestion des affaires communales et les bienfaits obtenus pendant ces quatre dernières
années. Il prie M. le député Arène et M. le Préfet Bonnesfroy Sibour d'agréer
l'expression de reconnaissance la mieux sentie du Conseil municipal et de la
population de Bonifacio pour les témoignages constants de la haute protection,
de la particulière bienveillance et du dévouement absolu qu'ils ne cessent de
prodiguer à la Corse, et spécialement à Bonifacio.

Le Conseil Municipal, entièrement dévoué à la République, expose que M. le député
voudra bien continuer à représenter notre arrondissement à la Chambre, et que
M. le Préfet Bonnesfroy Sibour restera pour longtemps encore à la tête de notre
département, afin que la Corse continue à marcher résolument dans la voie du
progrès et arrive à cette prospérité que lui assurent ses richesses naturelles et

l'intelligence de ses habitants
Le Conseil municipal consulté vote à l'unanimité et par acclamation la proposition qui précède; dit que copie en sera adressée à M^e le Préfet Arènes et à M^e le Préfet Bonifacio Sibour, et s'ajourne à dimanche pour la continuation des travaux de la session, au cri unanime de Vive la République

Un nombreux auditoire souligne ce vote par des applaudissements répétés.

Préti. *Quarantini* S. Arata Santini *Monagli*
S. Simon *Monagli* *Carrega* *Maestroni*
Aug. Pros
maire

Section de deux
délégués pour faire
partie de la
Commission
hospitalière

Séance du vingt deux mai mil huit cent quatre vingt deux

Présents Messieurs Arata, Simon, Maestroni, Quarantini, Monagli, Carrega, Santini, Peretti, Scamaroni, Vecchiotti, Carrega, Scamaroni et Poles, Maire.

Deux copies notifiées
adressées au Sous-Prefet
le 25 mai

Le Conseil a procédé, au scrutin secret, à l'élection de deux délégués pour faire partie de la Commission administrative de l'hygiène civile de cette ville
ont obtenu Messieurs Arata et Simon chacun dix voix sur douze votants
Les deux Conseillers ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés sont nommés membres de la Commission hospitalière

Cette délibération, dont deux expéditions seront soumises à l'approbation de M^e le Préfet, a été signée par tous les Conseillers qui ont pris part au vote à Bonifacio, le jour, mois et an que dessus

Préti. *Quarantini* S. Arata Santini
S. Simon S. Monagli *Monagli*
S. Scamaroni *Carrega* *Maestroni*
Aug. Pros
maire

avis sur la
Demande de bourse
avec trousseau faite
par M^e Suzzano,
Percepteur à Bonifacio,
en faveur de son fils
Barthélémy.

Séance du vingt deux mai mil huit cent quatre vingt deux

Vu la demande par laquelle M^e Suzzano, Scamaroni, Percepteur des contributions directes à Bonifacio, sollicite la concession d'une bourse avec trousseau à l'école polytechnique en faveur de son fils Barthélémy
Attendu que ce fonctionnaire, qui a déjà rendu de très bons services, marié et père

Deux copies notifiées
adressées au Sous-Prefet
le 25 mai

de quibus infante n'a guère d'autres ressources que son traitement
Donné par le d'acorder cette faveur à M^e J. J. J. J.

Secreti Ricordi S. Orator
S. Monzelli J. Meyler
P. Simonini J. Camarini
Carrega
Maestroni
Ang. Bros
maire

Séance du vingt deux mai mil huit cent quatre vingt deux

Désignation d'une
Commission

Le conseil désigne comme membres de la Commission chargée de faire
des propositions et d'examiner les projets de budget préparés par M^e le maire
Messieurs Ricordi, Carrega, J. Camarini, Maestroni, Oracioni et P. Simonini

Se réunira samedi
prochain, à 9 heures

Secreti Ricordi S. Orator
S. Monzelli J. Meyler
P. Simonini J. Camarini
Carrega
Maestroni
Ang. Bros
maire

Séance du vingt deux mai mil huit cent quatre vingt deux

Renouvellement du bail de la maison de M^e Roca, Jean, affectée au service de l'école mixte
du bail de la maison du faubourg étant expiré le 1^{er} avril dernier, M^e le maire est autorisé à
Roca affectée au service de l'école mixte au faubourg à le renouveler à partir du premier mai courant pour une
période de trois six ou six ans, moyennant le loyer de trois cents
francs par an payables par trimestre.

Cette délibération sera soumise à l'approbation de M^e le Préfet

Deux copies ont été
adressées au Sous-Préfet
le 25 mai 1892.

Secreti Ricordi S. Orator
S. Monzelli P. Simonini
J. Camarini J. Meyler
Oracioni
Carrega
Maestroni
Ang. Bros
maire

acte d'une communication
faite par M^e le Maire

Séance du vingt-deux mai mil huit cent quatre-vingt-douze

Le Conseil donne acte à M^e le Maire de la lettre en date du 19 mai, par laquelle M^e le Recteur de la Sorbonne remercie ce corps des sentiments qu'il a manifestés à son égard par délibération du 15 de ce mois.
Cette délibération a été signée par tous les conseillers assistant à la séance

Lucie Carrière *S. Arataz* *Alantier*
S. Simon *S. Monégli* *Orsini* *Meyla*
Carrege *Maestroni* *Carigol*
Ang. P...
mine

Séance du vingt-deux mai mil huit cent quatre-vingt-douze

Somme due à un
tailleur de pierre

Le Conseil vote le prêt à l'emprunt sur les fonds communaux de l'exercice courant de la somme de deux cent trente cinq francs pour le tailleur de pierre chargé des travaux jugés nécessaires lors de la réparation de la chaussée de la rue Saint-Dominique terminée et qui a perdu le temps. Cette somme est indépendante de celle allouée à l'entrepreneur Maestroni

Lucie Carrière *S. Arataz* *Alantier*
S. Simon *S. Monégli* *Orsini* *Meyla*
Carrege *Maestroni* *Carigol*
Ang. P...
mine

Fonction publique Séance du vingt-deux mai mil huit cent quatre-vingt-douze

Le Conseil Municipal et bureau de bienfaisance toute sa satisfaction à M^e le Maire pour toutes les démarches qu'il ne cesse de faire en vue de l'intérêt public et particulièrement pour la conduite des eaux de San Giuliano et la création d'une fontaine dans la haute ville. Il ne saurait trop le prier de poursuivre cette affaire, afin que les travaux commencent le plus tôt possible, s'obligeant de voter les ressources nécessaires pour faire face à ce projet dont l'exécution est vivement réclamée depuis longtemps par l'opinion publique.

Cette délibération a été signée par tous les conseillers assistant à la séance

Président *Arataz* *A. Chantier*

S. Simon

S. Monney

Daubion

M. Meyler

S. Simon

S. Girard

Carrey

Aug. Praz
maire

Maistrant
Carrey

Séance du cinq juin mil huit cent quatre vingt-douze

approbation du
compte de gestion
et du compte
administratif

Vu le compte rendu par M. Jazano, Receveur Municipal, de ses recettes et dépenses depuis le 1^{er} octobre 1891, jusqu'au 31 suivant, lequel comprend les recettes et les dépenses faites du 1^{er} octobre au 31 décembre de l'exercice 1891, 2^o les recettes et les dépenses concernant les services hors budget.

Deux copies ont
été adressées au

Vu le détail des opérations faites de l'exercice 1891, établi en regard du compte sus mentionné, et présentant les recettes et les dépenses pour tout l'exercice, pendant les trois premiers mois de la gestion 1892.

Sous-Préfet le 14 juin
et une au Receveur M. J. le
14 juin

Vu les pièces justificatives rapportées lors du compte de la gestion 1891, que les opérations complémentaires effectuées en 1892.

Le même jour, il a été
envoyé au même

Vu les budgets primitif et additionnel des recettes et dépenses présumées de l'exercice 1891, arrêtés par M. le Préfet du département, et les autorisations spéciales de recettes et dépenses délivrées pendant le dit exercice.

compte administratif
de l'exercice 1891.

après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour lequel M. le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées, et constaté que la commune en a été libérée.

Ils ont déclaré que les recettes et les dépenses ont été régulièrement effectuées et justifiées.

Delibéré:

Article 1^{er} Statuant sur la situation du Comptable au 31 Décembre 1891, sauf le règlement et l'apurement par le Conseil de préfecture, conformément à l'article 87 de la loi du 16 avril 1884, le Conseil admet les recettes de la gestion 1891 pour la somme de

4692. 12

Les dépenses, pour celle de

6472. 01

Soit l'excédent de la dépense

1779. 89

Et attendu que, par l'arrêté du compte précédent, le Comptable

est reconnu débiteur de

1630. 29

Declare le Comptable débiteur, sur son compte de gestion 1891, de la somme de

5850. 40

Article 2 Statuant sur les opérations de l'exercice 1891, sauf le règlement et l'apurement par le Conseil de préfecture, le Conseil admet les opérations effectuées, tant pendant la gestion de 1891 que pendant les trois premiers mois de la gestion 1892, sans voir.

Sur cette somme seront prélevés:

- 1° Pour remboursement d'emprunts et d'intérêts _____ 400^{fr}
- 2° Pour frais généraux, personnel, remises aux comptables _____ 320
- 3° Le contingent du chemin de grande communication et l'intérêt commun jusqu'à concurrence de _____ 200.

Pour ce qui est du reliquat de 1891, le Conseil décide qu'il y sera prélevé le montant des travaux exécutés en vertu de la délibération municipale du 7 février 1892, approuvée le 6 avril suivant.

Cette délibération a été signée par les membres assistants à la séance.

Giordani Gretti fu Clapalunga Carrara
D'Amadi ex. Monzeglio
Ortuchini Scamoni Mastroni ex. Arantieri
P. Monzeglio
Ang. Pironi
maire

Indemnité
de cent francs
allouée à M.
Pinelli, agent
voyer cantonal
en résidence à
Sartene

Séance du cinq juin mil huit cent quatre vingt deux

Considérant que M. Pinelli, exerce les fonctions d'agent voyer cantonal à Bonifacio, avec résidence à Sartene, depuis quatre ans révolus.

Considérant que dans tous ses voyages à Bonifacio, les frais de transport qui lui sont alloués n'atteignent pas le chiffre réel de la dépense et qu'il perd cinq francs par voyage.

Considérant qu'à cause des divers travaux exécutés sous sa surveillance et à la satisfaction publique, ses voyages pour nos communes ont été assez nombreux.

Le Conseil lui alloue conséquemment, en titre d'indemnité, une somme de cent francs à prélever sur les fonds de la vicinalité.

Deux expéditions de la présente délibération seront soumises à l'approbation de M. le Préfet.

Giordani Gretti fu Clapalunga Carrara
D'Amadi ex. Monzeglio
Scamoni P. Monzeglio Arantieri
Mastroni ex.
Ang. Pironi
maire

Deux copies ont été
adressées au Sous-Préfet
le 9 juin 1892.

approuvée le 25 juin
1892.

Mandaté le 21 juillet